

**Séance du jeudi 17 février 2022**

Date de la convocation: 10/02/2022

<b>Membres en exercice :</b> 12	<i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal FLURIN,</i>
<b>Présents :</b> 7	<b>Présents :</b> Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET
<b>Votants :</b> 10	<b>Représentés :</b> Sadek BOUBEKEUR, Noëli PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO
	<b>Excusés :</b> Alexandra FRONTY
	<b>Absents :</b> Xavier MACIAS
<b>Secrétaire de séance :</b>	Benoît TOULOUZET

**2022\_016 - Objet : Participation financière au festival pyrénéen de l'image Nature**

Le Président rappelle que la commune de Cauterets reçoit depuis 2015, le festival pyrénéen de l'image nature sur son territoire.

A l'initiative de l'Office Français de la Biodiversité, ce festival, organisé notamment autour de photographes exposants, d'un concours photo organisé par Pyrénées Magazine, de conférences sur des thèmes en lien avec la faune et la flore, est le premier de l'image naturaliste de montagne dans les Pyrénées.

Afin de pouvoir financer ce festival en 2022, la commune de Cauterets sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de **1 000 €**.

En contrepartie de cet accompagnement, la commune de Cauterets s'est engagée à assurer la communication par :

- La présence du logo de la CSVSS sur tous les supports
- La présence de banderoles de la CSVSS sur les lieux du festival

Cet exposé terminé, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 000 € à la commune de Cauterets pour la réalisation de ce festival ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_016-DE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_016-DE
---